COMMUNE DE SIROS

COMPTE – RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 29 Septembre 2014

(Convocation du 23.09.2014)

Le 29 Septembre 2014, à 20 H , les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur PANDO Christophe, Maire

<u>Présents</u>:

Mesdames, CHANGEAT Mireille, LABOUREUR-COLLART Cathy, FERREIRA Virginie,

Messieurs VOISINE Jean-Pierre, DISSARD Georges, FANFELLE Laurent, FLISS Benoit, FRANCISCO Antonio, HOUNIEU Bruno, LACILLERIE Christophe, SIVAZLIAN Philippe, CLOS Alain

Absents excusés : CERAVOLO Evelyne qui a donné procuration à LABOUREUR-COLLART Cathy et LAPLACE Marie-Pierre qui a donné procuration à VOISINE Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Monsieur VOISINE Jean-Pierre

1° - Personnel Communal

C.A.E. :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de recrutement d'un agent (Adjoint administratif 2^{ème} classe) en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à compter du 13 octobre 2014 afin de pourvoir au remplacement d'un Agent démissionnaire.

Le CAE est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le temps de travail serait fixé à 20 heures par semaine.

La rémunération serait calculée sur la base minimale du SMIC horaire multipliée par le nombre d'heures de travail.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec le Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le Pôle Emploi.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour le recrutement d'un agent en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi,

PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention,

Que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine,

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi

pour ce recrutement,

PRÉCISE

que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

2°- Voirie communale : signalisation

Le Maire donne la parole à Monsieur DISSARD adjoint, qui informe ses collègues que deux arrêtés municipaux vont être pris prochainement :

1/ Interdiction de stationnement sur la Rue Carrerasse, côté impair, sur la partie herbeuse, afin de garantir la sécurité des piétons.

Cette interdiction de stationner démarrera de l'entrée de Siros jusqu'au N°5 de la Rue Carrerasse.

Une signalétique matérialisée par une ligne jaune a été faite, elle sera complétée par 2 panneaux verticaux « d'interdiction de stationner ».

2/ Interdiction de stationnement, entre le N°11 Rue de la Carrerasse et le N°17 Cami de Catsus, dans la partie concave du virage, afin d'améliorer la visibilité et la sécurité de la circulation.

Cette interdiction de stationner, sera matérialisée par un marquage au sol dit « zébras » et un panneau vertical d'interdiction.

3°-Questions Diverses

Néant

Séance levée à 20 H 45

Ont signé les membres présents au registre

PANDO Christophe Maire

VOISINE Jean-Pierre

DISSARD Georges

2ème adjoint

FRANCISCO Antonio

CERAVOLO Evelyne

3ème adjoint

4ème adjointe Absente excusée

Mesdames:

CHANGEAT Mireille FERREIRA Virginie LABOUREUR-COLLART Cathy

LAPLACE Marie-Pierre

Absente excusée

Messieurs:

CLOS Alain FANFELLE Laurent FLISS Benoit

HOUNIEU Bruno LACILLERIE Christophe SIVAZLIAN Philippe